

## **FICHE N°5 : PIEGEAGE ET COLLECTE DE DECHETS EN MER**

La configuration fermée de la baie de Saint-Jean-de-Luz a permis la mise en œuvre d'une action de piégeage des déchets flottants avant qu'ils ne viennent s'échouer sur les plages. Pilotée par les services techniques de la commune depuis 25 ans, cette opération dure de la mi-juin à la mi-septembre.

Parallèlement à la grande plage, 25 filets de pêche (maillage de 40 mm) de 40 m de long et 1,10 m de haut sont reliés par des bouées d'un diamètre de 40 cm. La flottaison est assurée à la fois par des flotteurs de 20 cm de diamètre, disposés tous les 2,50 m, et par des petits flotteurs en liège.

Chaque jour, de 6 heures à 13 heures, une équipe vient collecter les déchets des filets en place à l'aide d'un bateau de 6,50 m, équipé d'un moteur de 30 CV. Cette équipe évolue également entre les filets et la plage pour récupérer les détritiques qui ont échappé au dispositif. Pour se faire, l'embarcation a été équipée de deux paniers latéraux amovibles de 1,20 m de large et 80 cm de profondeur.

Chaque saison, en moyenne 30 m<sup>3</sup> de déchets sont recueillis ainsi. Il s'agit pour la plupart d'éléments naturels (algues, bois,...), de bois travaillé par l'homme (cageots, palettes) et d'objets en matière plastique. Les filets sont retirés à la fin de chaque utilisation et sont nettoyés au laveur haute pression muni d'une buse rotative.

Parallèlement, la plage fait l'objet d'un nettoyage quotidien à l'aide d'une herse, complété par une cribreuse en été.

### **Sur la baie de Saint Jean de Luz (64)**

***Mairie de Saint Jean de Luz  
Place Louis XIV  
BP 229  
64502 Saint Jean de Luz***

La mairie de Ciboure utilise également un filet antipollution pour le piégeage des déchets. Les opérations de nettoyage et de collecte suivent le même protocole que Saint Jean de Luz.

***Mairie de Ciboure  
14 pl Camille Jullian  
64500 CIBOURE***